

[ml](https://www.snetap-fsu.fr/Examen-professionnel-pour-l-avancement-au-grade-d-ingenieur-d-etudes-hors.ht)



Examen professionnel pour l'avancement au grade d'ingénieur d'études hors classe au titre de 2027

- Métiers - Ingénieur.e FR -
Date de mise en ligne : lundi 3 août 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Un arrêté du 30/07/2026 annonce l'examen professionnel pour l'avancement de grade des Ingénieur-e d'Étude (IE) hors classe au titre de 2027. Cet arrêté est disponible sur le site légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054596349>

Une note de service, plus complète, sera publiée prochainement sur [B.O. Agri](#) dans la partie "Service des ressources humaines" des sommaires, nous vous recommandons de la lire.

Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

Inscriptions :

- Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 24/09/2026 au 26/10/2026 à minuit (heure de Paris).
- La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 02/11/2026.

Épreuves :

- Il faut déposer votre dossier [RAEP](#) avant le **02/11/2026**.
- L'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel se déroulera à **Paris** à partir du **30/11/2026**.

Résultats :

La liste des résultats d'admission sera publiée à partir du **3 décembre 2026** sur le site :

<https://recrutement.agriculture.gouv.fr/nos-concours/> rubrique « résultats ».

Les dispositions spécifiques pour les candidat-es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Pour vous aider à préparer cet examen professionnel :

- Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours. ([Article 21](#) du décret n°2007-10 du 15 octobre 2007 et pour les agent-es non titulaire, [article 6](#) du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007).
- Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :
- Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec les **annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- Prenez connaissance des **arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.

- Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez les **plannings des épreuves orales**.
- Retrouvez les **résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.
- Des formations d'aide à la préparation :
 - Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation continue** : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>
 - Des **formations "Dossier RAEP" et "Préparation à l'oral"** pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
 - Un module de formation en ligne et en distanciel intitulé « Élaboration d'un dossier de RAEP » est proposé en autoformation sur la plateforme MENTOR :
<https://mentor.gouv.fr/local/catalog/pages/training.php?trainingid=771>
 - Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le **site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle "Safire"** : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.
 - Le SNASUB, syndicat ami de la [FSU](#) met à disposition un guide très utile pour aider à la préparation de l'oral : <https://snasub.fsu.fr/notre-guide-bien-preparer-loral-dun-concours/>